

Collecte des déchets. Mouvement de grève en cours

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur l'obligation pour les collectivités de mettre à disposition des habitants une solution de tri à la source des déchets alimentaires Saint-Nazaire agglomération réorganise son schéma de collecte.

A compter de novembre 2024, il est prévu que les collectes de déchets ménagers actuellement réalisées en soirée sur le centre-ville de Saint-Nazaire soient désormais assurées le matin. Cette modification d'organisation prévue de longue date et supprimant une pénibilité du travail du soir suscite des revendications d'agents.

Une réunion avec les organisations syndicales était programmée lundi prochain dans la continuité du dépôt d'un préavis de grève mais les agents n'ont pas souhaité attendre la tenue de ces échanges. Les collectes des déchets recyclables d'hier soir sur le secteur du centre ville n'ont donc pas été assurées.

Saint-Nazaire agglomération regrette que le temps du dialogue n'ait pas été respecté.

Les secteurs où la collecte des déchets recyclables n'a pas eu lieu

Jeudi 4 et vendredi 5 avril 2024

Saint Nazaire : secteur de la Bouletterie, de l'Immaculée, Prézégat et lotissement de Saint Marc situé entre la rue de la villes Bousseau et la route de Béac. La collecte des déchets recyclables du mercredi soir (décalée au jeudi soir à la suite du décalage lié au lundi 1er avril férié) dans le centre-ville de Saint-Nazaire n'a pas été réalisée.

Montoir-de-Bretagne : Centre bourg , Loncé, route de Revin. La prochaine collecte aura lieu dans 2 semaines, jeudi 18 avril.

A noter

- Les secteurs non collectés ne peuvent pas être rattrapés.

CONTACT

Saint-Nazaire agglomération — Service presse
presse@saintnazaire.fr